

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 juin 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 23 juin 2016

Publié le 1er juillet 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 20

### *Membres présents :*

|                        |                             |                          |
|------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| M. François REBSAMEN   | M. Jean-Claude GIRARD       | Mme Florence LUCISANO    |
| M. Pierre PRIBETICH    | M. Patrick MOREAU           | M. Jean DUBUET           |
| M. Thierry FALCONNET   | Mme Christine MARTIN        | M. Gaston FOUCHERES      |
| M. Patrick CHAPUIS     | M. Joël MEKHANTAR           | Mme Anne PERRIN-LOUVRIER |
| M. Rémi DETANG         | Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM  | M. Jean-Philippe MOREL   |
| Mme Catherine HERVIEU  | M. Jean-Yves PIAN           | M. Nicolas BOURNY        |
| M. José ALMEIDA        | M. Jean-Claude DECOMBARD    | Mme Corinne PIOMBINO     |
| M. Jean-François DODET | M. Laurent BOURGUIGNAT      | M. Jean-Louis DUMONT     |
| M. François DESEILLE   | Mme Catherine VANDRIESSE    | M. Dominique SARTOR      |
| M. Frédéric FAVERJON   | Mme Chantal OUTHIER         | Mme Lydie CHAMPION       |
| M. Didier MARTIN       | M. Emmanuel BICHOT          | Mme Michèle LIEVREMONT   |
| M. Dominique GRIMPRET  | Mme Frédérique DESAUBLIAUX  | M. Philippe BELLEVILLE   |
| M. Michel ROTGER       | M. Jean ESMONIN             | M. Gilbert MENUT         |
| M. Jean-Patrick MASSON | Mme Sandrine RICHARD        | Mme Noëlle CABBILLARD    |
| Mme Badiâ MASLOUHI     | M. Louis LEGRAND            | M. Cyril GAUCHER         |
| M. André GERVAIS       | M. Patrick ORSOLA           | M. Adrien GUENE.         |
| Mme Anne DILLENSEGER   | M. François NOWOTNY         |                          |
| M. Charles ROZOY       | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET |                          |

### *Membres absents :*

|                              |   |
|------------------------------|---|
| M. Michel JULIEN             | Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON  |
| M. Alain HOUPERT             | Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI         |
| M. Édouard CAVIN             | M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM   |
| Mme Claudine DAL MOLIN       | Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON      |
| M. Yves-Marie BRUGNOT        | Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. André GERVAIS      |
| M. Jacques CARRELET DE LOISY | M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Charles ROZOY    |
| M. Damien THIEULEUX          | Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN           |
|                              | Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN       |
|                              | Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER           |
|                              | M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD   |
|                              | Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE   |
|                              | Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à M. Joël MEKHANTAR        |
|                              | Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN   |
|                              | Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Gilbert MENUT            |
|                              | M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT      |
|                              | M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU            |
|                              | Mme Louise MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER             |
|                              | Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA              |
|                              | M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO |
|                              | M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.   |

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****Complexe Funéraire - Crématorium - Délégation de Service Public 2012-2015 -  
Rapport d'activité 2015 du délégataire**

La Société ATRIUM, titulaire du contrat de délégation de service public pour la période 2012 – 2015 a remis le rapport annuel relatif à l'exploitation du crématorium pour l'année 2015 qui comprend :

- un bilan des conditions d'exécution du service délégué,
- des données statistiques générales et du crématorium,
- des données financières de la société *ad hoc*, la SAS Complexe funéraire du Grand Dijon,
- un point sur la qualité du service.

**Activité du crématorium**

Un responsable de sites et un directeur d'exploitation d'Atrium assurent une présence régulière à Dijon Mirande, et encadrent une équipe composée d'un chef de site et de trois agents funéraires en charge du fonctionnement de l'équipement : tous polyvalents, ils sont chargés de l'accueil des familles et des opérateurs funéraires, de l'organisation matérielle des cérémonies et de l'animation éventuelle du recueillement, des opérations de conduite de fours, des dispersions de cendres ...

En 2015, l'équipement a enregistré 1907 crémations, chiffre qui se décompose en :

39 crémations de pièces dites anatomiques en provenance d'hôpitaux et cliniques de la région ;

1868 crémations pour 1803 en 2014, soit une augmentation de 3,6 %.

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Crémations « adulte »        | 1841        |
| Crémations « enfant »        | 16          |
| Crémations gratuites         | 5           |
| Crémations suite exhumations | 6           |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>1868</b> |

A l'issue de la crémation, le crématorium a fourni gracieusement 509 urnes de 4 L aux familles, ce qui représente près de 27 % des crémations.

**Destination des cendres :**

63 % des urnes ont été remises à la famille ou au mandataire ;  
4 % des urnes ont été inhumées sur les différents sites cinéraires du cimetière ;  
16,5 % ont été dispersées sur les différents sites de dispersion du cimetière ;  
299 urnes sont restées en dépôt au crématorium, soit près de 16 % des crémations dans l'attente d'une décision de la famille relative à la destination des cendres.

Les opérateurs funéraires viennent principalement de Côte d'Or (près de 75 %), de Haute-Marne (près de 21 %) et du Jura (4 %).

66 % des crémations (soit 1230) ont pour origine des funérailles organisées par des pompes funèbres situées dans l'agglomération dijonnaise (PFE Roc'Eclerc / PFG Dijon / PF Meurdra / PF Lost Funéraire, Pompes Funèbres Dijonnaises).

44,5 % de ces funérailles sont organisées par Roc'Eclerc.

**Équipement et maintenance**

Les installations de crémation font l'objet d'un contrat en garantie totale auprès de Facultative Technologies.

Outre la vérification du matériel, des contrôles réglementaires de conformité des installations de gaz ont été effectués.

A titre indicatif, la consommation de gaz est en baisse sur l'exercice ; elle résulte de la gestion des phases d'arrêt de fours en modulant le préchauffage, et de la régulation du chauffage par thermostat.

#### Qualité du service

Les travaux de réfection de la petite salle de cérémonie ont vu leur achèvement par la pose d'un vitrail, de puits de lumière, l'installation d'une nouvelle sono, d'un double pupitre, prestations prises en charge pour partie par le Grand Dijon et par le délégataire.

Ce dernier a par ailleurs mis en place sur le parvis extérieur du crématorium, une borne avec un affichage dynamique des cérémonies du jour.

Le personnel a également été doté de nouvelles tenues.

Un questionnaire de satisfaction a été remis aux familles et aux opérateurs funéraires qui se disent satisfaits respectivement pour 90,4 % et 97,1 % du service rendu par le personnel du crématorium, et des équipements.

#### Données financières

Le chiffre d'affaires net de l'exercice s'élève à 881.655,34 € (soit + 4,7 % par rapport à 2014).

En effet, les recettes de crémation sont en hausse de 4,7 %, de même que les locations de salle + 19,5 %.

Le compte de résultat d'exploitation 2015 enregistre un bénéfice de 18.309 €.

La redevance due à la collectivité par le délégataire comprend deux éléments :

- la redevance d'occupation domaniale (part fixe), de 150 K€ / an

- la redevance d'occupation domaniale (part variable), en fonction des recettes de l'exercice.

Sur la base des recettes encaissées par le délégataire, le montant de la redevance 2015 s'élève à 418.244,90 €.

Il sera demandé au délégataire de procéder à un dernier versement de 42.419,90 € hors taxes, après déduction des règlements déjà effectués sur la base du compte d'exploitation prévisionnel.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de prendre acte** de la présentation de ce rapport par Monsieur le Président.

SCRUTIN : POUR : 72

CONTRE : 0

*DONT 20 PROCURATIONS*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0